



## POUR QUI ?

Nos financements s'adressent :

- aux associations employeuses et entreprises répondant aux conditions de l'agrément « Entreprises Solidaires »
- quel que soit leur projet : création, développement ou consolidation d'activité
- en Drôme et Ardèche.

## POURQUOI ?

- Financer les besoins de trésorerie ou d'investissement
- Réaliser une étude de faisabilité
- Renforcer la capacité à résister aux aléas
- Convaincre d'autres financeurs notamment la banque.

## COMMENT ?

Selon le cas, nous apportons :

- une avance remboursable sans caution ni garantie avec un différé de remboursement de 2 à 5 ans (taux d'intérêt de 0 à 2 % selon les montants)
- un financement pour l'amorçage d'un projet
- une subvention pour une étude de faisabilité
- une garantie de prêt bancaire
- un appui dans le montage financier du projet.